



compte bancaire cache divorce

Par **seb90**, le **07/05/2023** à **00:34**

bonjour a tous, ma femme veut divorcer donc marié sous le régime de la communauté de biens, jusqu'à nous avons uniquement un compte joint et livret A chacun, mais depuis 2 mois nous avons ouvert des comptes personnels nous mettons sur le compte joint commun les sommes qui correspondent au frais de la maison. nous voulons garder la maison pour nos enfants au moins 1 ou 2 ans pour ne pas trop déstabiliser les enfants, vu que c'est madame qui veut partir et le plus gros salaire, je part du principe que c'est elle de partir... pour faire un test elle doit mettre l'équivalent d'un loyer et frais annexes d'environ 1000€ de côté pour simuler si cela est possible. je n'ai pas accès à son compte courant normal mais toujours à son livret A, elle a reçu aussi un héritage d'une vente d'un parking d'environ plus de 1500€, sauf que je ne vois pas de trace de cet argent je suppose donc elle doit avoir un compte caché quelque part. As-t-elle le droit de le cacher? et de ne pas le déclarer si on entame un divorce. Elle a une liaison avec un homme soit disant platonique mais qui a déjà divorcé 2 fois et avec un certain niveau de vie et la sûrement bien conseillé sur les rouages du divorce. je ne pense pas qu'elle garde cet argent sur son compte courant. Ma question si elle transfère cet argent quelque part comment le prouver, mais si au moment du divorce elle doit montrer une main blanche sur ce compte et transfert d'argent et peut-elle dire que cet argent sert à aider un membre de sa famille comme un parent proche? merci de vos conseils et recommandations.